

Migration

FICR politique relative à la migration

Les 10 principes de la politique



Pourquoi ?

Les migrants sont exposés à de nombreux risques

Bien des migrants parviennent à s'établir dans leur nouvelle communauté, mais d'autres – ceux qui nous préoccupent au premier chef – rencontrent des difficultés. Ils peuvent perdre le contact avec leur famille et leur communauté. Ils se trouvent hors des systèmes traditionnels qui les soutenaient et, souvent, ils n'ont pas accès à des services de santé et de protection sociale qui respectent leurs besoins élémentaires et leur dignité. Ils peuvent se retrouver à la merci de trafiquants d'êtres humains ou en butte à l'exploitation sexuelle et économique. Ils peuvent, au cours du processus migratoire, être privés de liberté et placés en détention. Certains risquent la persécution s'ils retournent dans leur pays d'origine. Souvent, les migrants se heurtent à des barrières culturelles et linguistiques, sont confrontés à la discrimination et à l'exclusion, voire à la violence. Les femmes et les enfants – en particulier les mineurs non accompagnés et les mineurs séparés de leur famille – les personnes traumatisées, les personnes atteintes de handicaps physiques et mentaux, et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables.



Quoi ?

Une politique vivante

Le travail auprès et en faveur des migrants vulnérables est une tradition de longue date du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il tire son origine des Principes fondamentaux et de l'universalité du Mouvement et du fait que celui-ci s'appuie sur les volontaires et les communautés. Cependant, les flux migratoires et les questions liées à la migration changent avec le temps. Nous devrions donc constamment examiner nos modes de travail avec et en faveur des migrants pour nous assurer que notre action est toujours vigoureuse, cohérente et adaptée aux problèmes intersectoriels. Notre politique relative à la migration est une politique vivante : elle sera réexaminée et, si nécessaire, révisée à mesure que nous évaluerons son application.

Comment ?

Les principes de la politique

Chaque Société nationale et la Fédération internationale prendront en compte et adopteront l'approche ci-après

1. Se concentrer sur les besoins et la vulnérabilité des migrants

The International Red Cross and Red Crescent Movement strives to adopt an integrated and impartial approach, combining immediate action for migrants in urgent need with longer-term assistance and empowerment. It is therefore important that National Societies be permitted to work with and for all migrants, without discrimination and irrespective of their legal status.

2. Inclure les migrants parmi les bénéficiaires des programmes humanitaires

National Societies can opt for different approaches in assisting and protecting migrants. Some focus on migrants through special, targeted programmes or projects; others include migrants in their general humanitarian action, addressing the needs and vulnerabilities of the population in its diversity. Both approaches require sustained efforts by National Societies to guarantee impartiality and non-discrimination, taking into account the humanitarian needs of the host population.

3. Soutenir les aspirations des migrants

Les migrants sont légitimement en droit de nourrir des espérances et d'avoir la possibilité de réaliser leur potentiel. Ils représentent aussi une richesse économique et culturelle. Leurs compétences, leur expérience et leur résilience peuvent être des contributions précieuses aux communautés hôtes. Les Sociétés nationales prendront en considération les besoins et les intérêts des migrants, et favoriseront leur insertion sociale, leur intégration et la réalisation de leurs aspirations.

4. Reconnaître les droits des migrants

Les Sociétés nationales apportent assistance et protection aux migrants, quel que soit leur statut juridique. Toutefois, c'est à la mesure dans laquelle les migrants sont privés de leurs droits que l'on peut juger de leur vulnérabilité. En travaillant avec les migrants pour veiller à ce que leurs droits soient respectés – y compris le droit à la détermination de leur statut juri-



dique – les Sociétés nationales faciliteront aussi leur insertion sociale et la réalisation de leurs aspirations.

5. Lier l'assistance, la protection et le plaidoyer humanitaire en faveur des migrants

L'assistance aux migrants va de pair avec l'action menée pour les protéger des abus, de l'exploitation et du déni de droits. En menant cette action, les Sociétés nationales respecteront l'intérêt des migrants et l'impératif de ne leur porter aucun préjudice. Pour permettre aux migrants de résister aux abus et aux pressions, les Sociétés nationales peuvent leur donner des conseils juridiques, les aiguiller vers d'autres organisations ou entités pertinentes et compétentes, ou entreprendre des activités, discrètes ou publiques, de plaidoyer humanitaire.



6. Établir des partenariats pour les migrants

Les défis humanitaires que pose la migration dépassent les frontières, et touchent toutes les régions et cultures. Le Mouvement dans son ensemble a pour responsabilité de favoriser le renforcement des capacités, l'entraide et la coordination. La coopération entre Sociétés nationales est essentielle aussi sur le plan régional. Il est indispensable que les Sociétés nationales, lorsqu'elles travaillent avec des partenaires extérieurs dans le domaine de la migration, aient une approche commune, guidée par les mêmes principes.

7. Agir tout au long des chemins de migration

Le Mouvement est particulièrement bien placé pour aider à combler les lacunes de la protection et de l'assistance aux migrants. Les Sociétés nationales des pays situés sur le parcours des migrants travailleront ensemble pour optimiser leur action humanitaire, y compris le rétablissement des liens familiaux. Pour ce faire, elles doivent être très attentives aux situations et aux conditions dans lesquelles les migrants sont particulièrement exposés aux risques le long de ce parcours. Les Sociétés nationales peuvent sensibiliser les migrants potentiels aux risques liés à la migration, mais elles ne doivent pas chercher à encourager ou à empêcher la migration, ou à dissuader les migrants.

8. Apporter une aide au retour

Le retour au lieu d'origine n'est pas nécessairement l'aboutissement ni la solution de la migration. Les migrants peuvent préférer rester là où ils sont,

pendant une période prolongée ou définitivement. Tout en conseillant les migrants et les informant des options qui s'offrent à eux, les Sociétés nationales ne peuvent pas décider et ne décideront pas de ce qui est la meilleure solution pour eux, et doivent en toutes circonstances conserver leur impartialité, leur neutralité et leur indépendance. Quand les migrants regagnent leur pays, ils sont confrontés à des défis particuliers ; la coopération et l'entente entre les Sociétés nationales des pays de destination et de retour sont essentielles pour leur apporter assistance et protection.



9. Agir face aux déplacements de populations

Les conflits armés, la violence, les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, mais aussi des projets de développement ou de réinstallation peuvent forcer des populations à quitter leurs foyers, entraînant alors des mouvements de population soudains et souvent massifs. Les populations déplacées peuvent chercher aide et protection dans leur pays, ou trouver refuge hors des frontières nationales. Les déplacements de populations et la migration d'individus et de groupes sont des phénomènes distincts mais souvent étroitement liés ; lorsqu'ils sont liés, les Sociétés nationales s'efforceront de mener une action coordonnée, couvrant tant les personnes déplacées que les migrants.

10. Atténuer les pressions à l'émigration dans les pays d'origine

Les pressions à l'émigration dans les pays d'origine peuvent être liées à la détresse sociale et économique, à la dégradation de l'environnement et à des aléas naturels ou créés par l'homme, ou encore à la persécution, à une situation de conflit armé et à la violence. En favorisant la préparation aux catastrophes et renforçant la résilience au niveau des communautés, les Sociétés nationales contribuent à atténuer les pressions qui peuvent inciter les gens à émigrer contre leur gré.



Pour en savoir plus, contactez:

Département Services sociaux et migration

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Case postale 372, CH-1211 Genève 19, Suisse
Tél. : +41 (22) 730 4369
Fax : +41 (22) 733 0395
Courriel : sua.lemesurier@ifrc.org

www.ifrc.org
Sauver des vies,
changer les mentalités.

